



Ville de Lausanne

Municipalité

Adopté
10/08/2023

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 10 août 2023

Question de M. Elouan Indermühle, déposée le 23 mars 2023 « City Card : la Charrue avant les bœufs ? »

Rappel

« D'après quelques informations remontées aux oreilles du soussigné, il semble que certaines personnes présentent afin de s'identifier un document qui semble s'apparenter à une « city card », laquelle aurait été émise par la Ville de Lausanne.

Pourtant, en date du 18 septembre 2018, le Conseil Communal de Lausanne a refusé la prise en considération du postulat intitulé « pour une pièce d'identité municipale à Lausanne », tendant à la création d'un tel document.

Par ailleurs, le conseil communal ne s'est pas encore prononcé sur le postulat intitulé : « Pour la reconnaissance des plus précaires, pour la solidité de notre société : favorisons l'intégration des personnes sans titre de séjour par une City Card » déposé en 2021.

Un tel document existe-t-il ? Cas échéant, par qui est-il délivré et à quelles conditions ? ».

Réponse de la Municipalité

A ce jour, la Municipalité ne délivre aucun document qui pourrait s'apparenter à une City Card. Le Conseil communal a renvoyé à la Municipalité, le 7 juin dernier, le postulat « Pour la reconnaissance des plus précaires, pour la solidité de notre société : favorisons l'intégration des personnes sans titre de séjour par une City Card », pour préparation d'un prochain rapport-préavis.

Le document auquel l'auteur de la question fait allusion pourrait être la carte établie par le Bureau des réservations des hébergements d'urgence du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité. Cette carte, existant depuis décembre 2012 (depuis la création du bureau des réservations), est utilisée pour l'accès aux hébergements d'urgence. Elle confirme une réservation effectuée par le personnel du bureau des réservations dans l'un des lieux d'accueil de la ville, pour la personne porteuse de la carte.



Il s'agit d'une carte rectangulaire de petit format qui indique le lieu d'hébergement où la personne pourra dormir ainsi que les dates de la réservation. Elle contient un nom et une photo, avec les horaires du lieu d'accueil au verso.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Elouan Indermühle.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 10 août 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter